

Poliquin, Renée (BAPE)Projet d'aménagement du parc éolien
Montérégie**De:** Gilles Desgroseilliers [gilles@mrcjardinsdenapierville.ca]

6211-24-036

Envoyé: 6 décembre 2010 14:52**À:** Poliquin, Renée (BAPE)**Cc:** MRC des Jardins-de-Napierville**Objet:** INFO DEMANDÉE*Bonjour Madame Poliquin*

Tel que demandé ce matin, je vous confirme que le règlement de contrôle intérimaire numéro URB-141 est en vigueur et est le seul RCI de la MRC qui concerne les éoliennes. Les autres RCI en vigueur (RCI nos 118, URB-137 et URB-140) ne concernent aucunement les éoliennes.

Quant à la municipalité de Saint-Michel, le règlement numéro 190-1 concernant les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) est en vigueur et porte sur les éoliennes.

Bonne journée

*Gilles Desgroseilliers, urbaniste
MRC des Jardins-de-Napierville*